



APPEL A COMMUNICATIONS

La seconde biennale de l'UNAFORIS, représentant l'ensemble des centres de formation préparant aux métiers du travail social, portera sur l'internationalisation du travail social, son titre *Travail social sans frontières : innovation et adaptation*. Il semble en effet pertinent de s'interroger sur cette dimension dans la mesure où nous sommes dans un monde de plus en plus ouvert dont les ramifications et interconnexions entre les institutions se multiplient. Ces mouvements offrent à la fois une plus grande circulation des hommes, mais exercent une pression toujours plus importante sur les Etats, notamment en matière économique et juridique. Aucun espace professionnel n'échappe à cette configuration.

Le processus d'eupéanisation et d'internationalisation apporte avec lui des changements observables dans la formulation des politiques publiques, dans l'organisation des institutions ainsi que dans les interdépendances entre les personnes. Percuté par ces mouvements, le champ social est amené à inscrire son action dans cette perspective. Les professionnels doivent adapter leurs pratiques en fonction d'évolutions législatives internationales ou encore en raison de relations (pacifistes ou en tension) sur le plan international. C'est particulièrement vrai par exemple, pour l'accompagnement des personnes demandeuses d'asile. Les mêmes professionnels peuvent aussi ajuster leurs actions par l'influence exercée par les expériences au plan international ; des expériences qui sont souvent retenues par leur côté innovant au regard des pratiques connues dans nos périmètres régionaux et/ou nationaux d'action.

Quel regard pouvons-nous porter sur les politiques nationales, les options institutionnelles et sur les choix des acteurs ? Dans quelle mesure le contexte national, régional ou local résiste-t-il à une grande partie de ces influences internationales en ne leur concédant que de simples ajustements ? En tout état de cause, ces évolutions participent à de profondes modifications et à une nouvelle appréhension des questions relatives au vivre ensemble, voire à un « bricolage créatif » autour d'espaces interculturels.

Ces questionnements de l'internationalisation prévalent également pour le champ de la formation en travail social dont l'harmonisation n'est pas complètement à l'ordre du jour. La durée, les modalités, les lieux de formation ne sont pas uniformes au plan européen, et moins encore au niveau international. Là encore, quels transferts peuvent s'opérer ? L'absence d'harmonisation est-elle antinomique de la mobilité des étudiants ? Quels sont les intérêts et les limites à l'exercice de la mobilité ? Quelles sont les plus-values pour le travail social et ses formations ?

Ce sont entre autres, ce type de questions que nous souhaitons voir aborder à l'occasion de cette seconde biennale dont l'objectif est de réaliser un moment privilégié de rencontres

entre professionnels et partenaires des formations en travail social autour de l'inscription internationale de leurs actions.

Le présent appel à communications vise à inciter les acteurs de la formation et leurs partenaires à apporter leurs témoignages ou les résultats de travaux d'études ou de recherche. Les communications présenteront un intérêt certain si elles sont dégagées d'un trop grand descriptif technique et si elles mettent en valeur l'analyse de l'expérience relatée.

Partant du postulat que l'ouverture internationale pose des enjeux à différents niveaux, trois axes interrogent les probables effets de l'internationalisation au plan de la conception des politiques sociales, de leurs mises en œuvre et sur les aspects formatifs.

Axe 1 : L'internationalisation des références : quelles influences sur les politiques sociales et quels enjeux pour l'action sociale ?

Axe 2 : Les coopérations, réseaux et partenariats internationaux : quels enjeux pour les pratiques interculturelles ?

Axe 3 : Le cadre européen des formations : quels enjeux pour la professionnalisation ?

Axe 1 : L'internationalisation des références : quelles influences sur les politiques sociales et quels enjeux pour l'action sociale ?

Par des textes tels que la charte sociale européenne, le processus d'eupéanisation et d'internationalisation du champ de l'action sociale, les politiques sociales, les modes d'intervention et d'organisation, sont autant d'invitation à débattre d'un point de vue macroscopique, sectoriel ou encore thématique. A partir d'exemples concrets, il s'agira d'apprécier l'impact effectif des recommandations européennes, des mécanismes internationaux de transfert de politiques publiques, des opérations de comparaison internationale et de benchmarking dans le domaine de l'action sociale, ou encore celui de la santé, de l'habitat voire de l'éducation. En d'autres termes, les perspectives internationales de coordination et de convergence imposent-elles de manière contraignante un cadrage aux politiques nationales ou, observons-nous plutôt une résistance au niveau national, régional ou local, voire un simple ajustement des normes internationales ?

Il importe ici de saisir si la fabrique de l'action sociale souffre d'influences extérieures en matière :

- de références cognitives, qui font évoluer les représentations en encourageant la circulation de telles ou telles idées, en promouvant tels ou tels principes d'action ;
- de références politiques, qui proposant une autre approche politique des problématiques sociales encouragent leur traduction normative ;
- de références normatives, articulant une production juridique supra nationale et la production législative et réglementaire nationale ainsi que leurs traductions locales ;
- de références stratégiques et opérationnelles, valorisant telles ou telles orientations institutionnelles, mettant l'accent sur tels ou tels répertoires d'intervention, adaptant certaines recettes d'action.

Dans cet axe, une autre approche peut concerner les modes d'intervention et d'organisation qui :

- questionnent les notions de citoyenneté et d'inclusion sociale, de cohésion sociale et de développement, de gouvernance sociale et d'activation des dépenses ;
- complètent et croisent des approches par public en valorisant les expériences innovantes dans le domaine de l'enfance, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes migrantes par exemple ;
- touchent aux politiques d'emploi et d'insertion et à la charte européennes des droits sociaux fondamentaux, aux mécanismes de coordination des protections sociales, à la lutte contre les discriminations et au principe d'égalité de traitement, aux programmes européens en faveur des territoires en retard de développement, à la diffusion des principes de désinstitutionnalisation et de participation sociale...

Enfin, la question des différentes organisations et des vecteurs actifs de cette internationalisation mérite aussi d'être examinée. A ce titre, seront bienvenus les travaux mettant l'accent sur les institutions publiques internationales œuvrant dans le champ social -OCDE, OIT, OMS, UNESCO, UNICEF..., sur les ONG et les fondations dont les projets peuvent osciller entre action caritative et soutien au développement endogène ainsi que sur le développement progressif d'un cadre social européen : Conseil de l'Europe, Cour de justice des Communautés européennes, Union européenne...

La place de l'action sociale et de l'action citoyenne dans ces organisations, notamment la portée théorico-pratique de ce processus sur le travail social, pourra faire l'objet d'analyse. En même temps, les expériences d'innovation sociale dans le cadre international inscrivent la pratique sociale dans la méthode prospective en ce qu'elles favorisent la recherche d'adaptation dans une articulation entre les politiques descendantes (top down) et les dynamiques ascendantes (bottom-up) portées par les citoyens et/ou les professionnels du travail social.

Les contributions attendues dans cet axe viseront à témoigner de ces processus d'internationalisation et d'eupéanisation et chercheront à percevoir comment ils participent à rendre hybrides les cadres nationaux et locaux guidant les politiques sociales, l'action sociale et le travail social.

Axe 2 - Les coopérations, réseaux et partenariats internationaux : quels enjeux pour les pratiques interculturelles en travail social ?

Nous assistons aujourd'hui, dans le secteur du travail social, à un volume croissant de programmes d'échange, de partenariat et de coopération : alternance et mobilité des stagiaires, étudiants, formateurs et professionnels.

Ces nouveaux programmes ont aussi comme objectifs de répondre au mieux aux usagers qui viennent d'horizons divers. Ces personnes vivent dans des espaces et des groupes, des territoires du quotidien qui donnent une vraie dimension culturelle à la vie sociale.

Ces évolutions exigent des différents acteurs l'adoption d'une démarche interculturelle. En effet, inscrire l'action sociale dans une approche interculturelle nécessite de passer d'une approche spécialisée à une approche transversale et implique la mise en présence des acteurs et le rapprochement de leurs points de vue jusqu'à la constitution d'un espace commun de sensibilités et de valeurs partagées. Cette approche introduit la notion de réciprocité dans les échanges. Le préfixe « inter » traduit à la fois la liaison et la séparation. La bonne volonté et la tolérance ne suffisent pas pour que s'instaure une véritable ouverture à l'altérité. Les questions d'identité et de diversité placent le travail social devant un défi auquel il doit faire face, à tous les niveaux.

Au niveau des centres de formation en travail social et des organisations et institutions qui emploient des travailleurs sociaux, l'adoption d'une démarche interculturelle suppose une

profonde modification de l'organisation et des cultures institutionnelles. Il s'agit à la fois d'adapter les missions à des spécificités territoriales et, en même temps, de mettre en place des modes de coopération qui prennent en compte la réalité présente : cet autre, mon lointain proche. Au-delà de l'effet d'étiquette, il s'agit de développer des critères d'évaluation de l'implantation réelle d'une démarche interculturelle dans et entre les institutions, qu'elles relèvent de l'action sociale ou de la formation des travailleurs sociaux.

La question est posée au niveau des travailleurs sociaux et des personnes avec lesquelles ils interagissent. Comment l'inter-culturalité peut-elle se traduire dans les représentations et les pratiques ? En effet, les relations « interculturelles » suscitent de nombreuses représentations, positives et/ou négatives. Usagers comme professionnels peuvent avoir des a priori sur l'interaction à venir, les motifs des uns et des autres peuvent être interprétés par le filtre culturel. L'inconnu fait souvent peur, et l'individu se sent plus à l'aise avec ses semblables, avec lesquels l'identification ne semble faire aucun doute. Comment entamer un travail avec les professionnels et les usagers pour intégrer véritablement une démarche interculturelle dans leur rencontre ?

Les communications dans cet axe pourraient répondre aux questions suivantes :
D'une manière générale, comment la formation et les pratiques en travail social prennent-elles en compte la place croissante du transnational dans les vies des usagers mais aussi des formateurs, des étudiants, et des professionnels ?

Comment les travailleurs sociaux appréhendent-ils la différence culturelle dans leurs pratiques professionnelles ? Quels projets innovants ont pu voir le jour ? Quels outils ou méthodologies ont-ils développés ? Comment se servent-ils de la différence culturelle dans leurs pratiques ? Quelles différences sont prises en compte et lesquelles sont « invisibles ? »

Quelles pratiques et démarches peuvent participer à la construction des articulations entre les différents héritages culturels en France, ainsi qu'à la valorisation des cultures populaires dans leurs relations à la culture normée (problématiques d'accompagnement à l'insertion, la socialisation, la parentalité, la scolarité...) ?

Il s'agira aussi d'identifier les évolutions des projets pédagogiques des centres de formation et d'établissements s'inscrivant dans une démarche interculturelle et de repérer les nouvelles collaborations transversales qui peuvent apparaître autour d'un projet commun. Comment ce processus a-t-il transformé l'organisation ? On pourra également analyser l'impact de l'inscription des organisations et des institutions sociales dans leur ouverture méditerranéenne, européenne ou internationale, et les effets de cette dernière sur la mobilité des futurs professionnels et leur participation à la construction d'une identité professionnelle plus large.

Enfin, quelle est la place des associations internationales ou de réseaux internationaux dans le processus de formations en travail social ?

Axe 3 - Le cadre européen des formations : quels enjeux pour la professionnalisation ?

Avec le processus de Bologne engagé dès 1999, et les profondes mutations à l'échelle européenne depuis le début des années 2000, de nombreuses évolutions sont venues impacter les organisations des formations du secteur social pour l'ensemble des pays européens quelles que soient les configurations locales existantes. Les remises en question ont concerné autant les niveaux de diplôme (BMD / bachelor, master, doctorat), que les lieux où sont dispensés ces formations (instituts spécialisés, Hautes Ecoles ou universités)

et élaborés des dispositifs au service de la mobilité étudiante avec le système ECTS¹. Les contenus pédagogiques de l'offre de formation ont dû, par voie de conséquence, prendre en compte ces nouveaux paramètres au sein des instituts de formation, mais également au niveau des sites qualifiants (lieux de stage). Par ailleurs, des référentiels professionnels ont vu le jour de façon très diversifiée selon les contextes locaux européens, tant dans leur contenu que leur destination ou leur initiateur (régulation d'Etat, centres de formation, employeurs).

L'axe 3 interroge les enjeux de ces mutations pour la professionnalisation. Celle-ci peut s'entendre selon trois niveaux :

- le premier concerne la professionnalisation-formation, c'est-à-dire les compétences et savoirs à développer pour devenir professionnel ;
- le deuxième renvoie à la professionnalisation-profession, autrement dit, comment la profession s'organise collectivement pour se doter de certains attributs qui lui sont spécifiques (reconnaissance statutaire et qualification collective) ;
- le troisième, la professionnalisation-travail fait référence aux activités de travail dans les organisations sociales et donc à l'expertise propre et reconnue à un groupe professionnel.

Les professionnels du travail social sont censés être formés et certifiés en tenant compte de la complexité des nouvelles questions sociales qui s'imposent à eux². L'enjeu pour les centres de formation et les professionnels accueillant les stagiaires sur site qualifiant, réside précisément dans leur capacité d'adaptation et de réaction face à ces nouveaux défis. Plus les centres de formation seront en capacité de délivrer des cursus de qualité pour les futurs (ou les actuels) travailleurs sociaux en lien avec la demande des employeurs et le marché du travail, plus la lisibilité de l'offre de formation sera grande et les compétences délivrées complètes et identifiables.

Par ailleurs, la modernisation des formations en travail social s'accompagne d'un renforcement des partenariats avec l'université mais également par un soutien actif de la branche des employeurs du secteur. L'intérêt majeur de cette co-construction et d'une concomitance entre des diplômes universitaires et ceux du travail social réside justement dans la capacité de délivrer un double titre : universitaire et professionnel ; ce qui permet aux travailleurs sociaux, à l'issue de leur formation, de se voir reconnaître une certification universitaire (académique) et aux étudiants de l'université d'obtenir une qualification dans un des nombreux métiers du social. La question de la reconnaissance des certifications et des débouchés en emploi des étudiants de l'université (notamment des masters) s'en trouve potentiellement améliorée, celle des travailleurs sociaux également. Ainsi, la reconnaissance des niveaux de diplômes du travail social est au cœur de l'un des enjeux de la professionnalisation. Elle permettrait une plus grande mobilité européenne, ainsi qu'une meilleure reconnaissance statutaire au plan national.

Les communications pour cet axe 3 viseront des recherches ou des expériences analysées sous l'angle de ces différents aspects de la professionnalisation, laquelle est impactée par la nouvelle organisation européenne. Elles s'attacheront tant à analyser des processus pédagogiques référencés aux compétences, aux savoirs, à l'alternance, que des pratiques professionnelles en intervention sociale interrogeant les effets de ces transformations. Des comparaisons internationales seront aussi les bienvenues.

¹ ECTS : European credit transfer system

² Voir les *Orientations pour les formations sociales 2011-2013* du Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, juin 2011.